



Berne, le 1 juin 2018

Notre référence: RE / W16048  
Téléphone direct: +41 31 377 74 08

## Notification de refus provisoire partiel (fondé sur une opposition)

Conformément à l'art. 5 de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ou à l'art. 5 du Protocole relatif à cet Arrangement, et en relation avec la règle 17 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, la protection est refusée provisoirement en Suisse à la marque suivante:

Enregistrement international n° 1382321 - AQUA CRISTAL NATURAL SPRING WATER

### Motifs

1. Le titulaire de l'enregistrement international cité ci-dessous forme opposition contre l'enregistrement international susmentionné (articles 6<sup>quinquies</sup>, let. B, ch. 1, de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (CUP) et 31 de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance (LPM)).

Enregistrement international n°:	669394 CRISTAL
Date d'enregistrement:	5 mars 1997
Nom et adresse du titulaire:	CHAMPAGNES LOUIS ROEDERER (CLR) 21 boulevard Lundy 51100 Reims – France
Nom et adresse du mandataire:	INTELTECH SA Rue Saint-Honoré 1 2000 Neuchâtel

L'opposition se fonde sur tous les produits pour lesquels la marque opposante est enregistrée (classe 33).

2. Vu cette opposition, la marque attaquée est **refusée** provisoirement à la protection en Suisse pour les produits suivants :

Classe 32 : tous les produits.

Par conséquent, la marque est **admise** à la protection en Suisse uniquement pour les produits suivants :

Classe 5 : tous les produits.

3. Conformément à l'art. 42 LPM, toute personne qui est partie à une procédure administrative ou judiciaire prévue dans cette loi et qui n'a en Suisse ni domicile ni siège doit indiquer un domicile de notification en Suisse ou désigner un mandataire avec un domicile de notification en Suisse. L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (ci-après Institut) prie le titulaire d'indiquer un domicile de notification en Suisse ou de fournir le nom et l'adresse du mandataire choisi dans un délai de **3 mois** à compter de la date du présent refus, à savoir d'ici au **03.09.2018**. Une liste des mandataires établis en Suisse peut être obtenue auprès de l'Institut à l'adresse ci-dessus ou sur notre site internet (<http://www.ige.ch>). Dès que le

mandataire aura été valablement constitué ou que l'Institut sera informé de l'adresse du domicile de notification en Suisse du titulaire, l'Institut lui transmettra l'acte d'opposition afin qu'il puisse présenter une réponse.

En cas d'inobservation de ce délai, le titulaire sera exclu de la procédure d'opposition (art. 21, al. 2, de l'ordonnance sur la protection des marques) et celle-ci sera poursuivie d'office avec, le cas échéant, l'allocation de frais et dépens à la partie qui obtient gain de cause.

Division des marques

Raoul Erard



**Voies de droit:**

**Cette notification provisoire n'est pas sujette à recours.**

**Si le titulaire de l'enregistrement international contre lequel se dirige le présent refus ne constitue pas de mandataire avec un domicile de notification en Suisse ou n'indique pas de domicile de notification dans le délai imparti, la décision de l'Institut sur l'opposition lui sera notifiée par publication dans la Feuille fédérale. Dans les 30 jours qui suivent cette publication, il pourra être formé recours contre la décision de l'Institut devant le Tribunal administratif fédéral (art. 33 let. e LTAF).**

Annexes: Reproduction de(s) marque(s) opposante(s)

**669394- CRISTAL**

Etat actuel

151

Date de l'enregistrement

05.03.1997

180

Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

05.03.2027

270

Langue de la demande

Français

732

Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER (CLR)

21 boulevard Lundy

F-51100 REIMS (FR)

812

État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux

FR

842

Nature juridique du titulaire (personne morale) et État ainsi que, le cas échéant, territoire à l'intérieur de cet État, où la personne morale est constituée

Société anonyme

740

Nom et adresse du mandataire

ERNEST GUTMANN - YVES PLASSERAUD SAS

3 rue Auber

F-75009 PARIS (FR)

770

Nom et adresse du titulaire précédent

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER (société anonyme)

21 Boulevard Lundy,

REIMS (FR)

540

Marque

CRISTAL

511

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(7)

33

Boissons alcooliques (à l'exception des bières), à savoir vins, vins mousseux, champagne.

822

Enregistrement de base

FR, 20.12.1991, 1713576

832

Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

BH - FI - OM - SE - SG - UZ

834

Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL - AM - AT - AZ - BA - BG - BX - CH - CN - CU - CZ - DZ - EG - HR - HU - IT - KP - LI - LR -  
LV - MA - MC - MK - MN - PT - RO - SD - SI - SK - SM - TJ - UA - VN

527

Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG